

CONSEIL MUNICIPAL 07 OCTOBRE 2021
salle du conseil -19h30

Présents : Jérôme TOURNIER, Amandine GUICHARDOT, Chantal MARTELIN, Jean NOZIERE, Roger BALLEET, Karine BLONDEAU, Frédéric OLIVIER, Céline CANNARD, Emmanuel RIZZI, Sandrine GAUCHET, Gilles CAMPY, François FOUCQUART, Emmanuel GROUILLON, Marie Noelle ROY, Rémi COURTOUT, Brigitte MATHIEU.

Pouvoirs : Mme Monique GAUDRON à Jérôme TOURNIER, Chrystel MEULLE à Sandrine GAUCHET, Annie SALOMON à Marie Noëlle ROY.

Approbation du compte rendu de la séance du 2 septembre 2021

Approbation à l'unanimité

• Dénonciation de la convention avec le RASED

La direction académique du Jura a procédé à un redécoupage des Réseaux d'Aide des Enfants en Difficultés. Dorénavant, l'école de Domblans dépend du RASED de Poligny. Le conseil doit délibérer pour accepter ce changement en dénonçant la convention avec la commune de Bletterans, pour les frais de fonctionnement concernant les locaux abritant le RASED.

Approbation à l'unanimité

.Proposition d'achat d'une parcelle

Un courrier du précédent maire en date du 27 avril 2018 proposait l'achat d'une parcelle sise en villain cadastrée ZL 135 jouxtant une parcelle communale, zonage PLU 1AU. Depuis Mme Prenas propose la vente à la commune à 7^e le m² pour 4880 m². Ce terrain présente un intérêt pour de futurs projets et restera pour l'instant en fermage.

Cout de l'opération : 34160€.

Approbation à l'unanimité

• Actualisation de tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022

Ces tarifs concernent des droits de place, emplacements pour stockage, les concessions de cimetières, les garages, occupation de terrain, la location de la cour pour le CLSH.

Il est proposé pour 2022 l'harmonisation des tarifs des cases pour les trois cimetières : 530€ pour 30 ans. Maintien des tarifs pour les autres concessions.

Approbation à l'unanimité

Le maire précise que le travail d'inventaire des cimetières sera poursuivi, notamment à l'approche des fêtes de Toussaint et la tombe de M. Royet sera entretenue deux fois par an comme le spécifie l'acte de donation à la commune.

J.TOURNIER et M.GAUDRON ont procédé à la régularisation de la location des garages qui fera l'objet de la signature d'un bail (ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent) avec chaque locataire. Une attestation d'assurance est demandée.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Droit de place camions outillage (grands modèles)	87 €	87 €
(Petits modèles)	61 €	61 €
Camions pizzas (trimestre)	61 €	61 €
Camions pizzas (trimestre) deux fois par semaine	100 €	100 €
Location d'un terrain communal	18 €	18 €
Droit d'occupation de terrain à un apiculteur /an	43 €	43 €

Harmonisation des tarifs communaux pour les cimetières

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Concession ancien cimetière (durée 30 ans)	34 €	200 €
Case colombarium ancien cimetière (durée 50 ans)	1300 €	530 € (30 ans)
Concession (sépulture) nouveau cimetière (30 ans)	213 €	200 €
Concession (mini caveau à urnes) nouveau cimetière (30 ans)	106 €	106 €
Colombarium nouveau cimetière (30 ans)	530 €	530 €
Concession (sépulture) cimetière Bréry (30 ans)	110 €	200 €
Colombarium cimetière BRERY (30 ans) – 3 urnes	750 €	530 €

Actualisation pour 2022 des tarifs de location (école/garages)

Prestations	Tarifs 2020	Tarifs 2021
► Location du C.L.S.H. / semaine (salle motricité, sanitaires, cour)	53,00 €	53,00 €
► Location des garages communaux / trimestre	51,80 €	53,00 €

Approbation à l'unanimité

Redevance chauffage appartements de l'école

Le montant de la redevance chauffage des appartements de l'école est de 90 €/mois, les appartements de l'école disposant de « compteurs calories » individuels. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de cette redevance.

Approbation à l'unanimité

Frais de scolarité 2021/2022 pour les enfants extérieurs à la Commune

- Elèves en primaire : 370 €
- Elèves en maternelle: 1350 €

Approbation à l'unanimité

Fixation du prix de l'affouage 2021-2022

Il est proposé à 50€. Ceci correspond à un volume avoisinant les 20 stères

Approbation à l'unanimité

Enclenchement déclaration d'utilité publique source Thiebaud

La source Thiébaud, propriété de la commune de Domblans, située à Frontenay, utilisée en cas de sécheresse par la commune de Frontenay doit faire l'objet de déclarations et mises aux normes. Une convention est en cours de rédaction entre les deux communes avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé. Le principe de refacturation des coûts de mise aux normes sera établi dans la convention.

La détermination des périmètres de protection et la mise en œuvre des prescriptions qui s'y rattachent est rendue obligatoire par l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique et le Décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ces périmètres sont déterminés par un acte portant déclaration d'utilité publique indispensable.

Pour la mise en place de ces périmètres, la collectivité doit constituer, à sa charge et sur la base de la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 et de l'arrêté du 20 juin 2007, un dossier technique préparatoire comportant notamment une étude d'environnement et de vulnérabilité.

Il s'agit donc de donner pouvoir au Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier technique relatif à la dérivation des eaux et de prendre l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à la constitution du dossier technique préparatoire.

Approbation à l'unanimité

Déclaration d'intention d'aliéner

PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
ZL 412	153, rue des prés de poix 39 210 DOMBLANS	Maison d'habitation	1058 m ²

Renonciation approbation à l'unanimité

Diagnostic pollution des sols (Jérôme Tournier)

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, Emmanuel Grouillon sort de la salle du conseil municipal, pour ce point. Il s'agit d'étudier les trois devis pour la pollution des sols de la gare de marchandises, acter un devis et solliciter une subvention. Des trois devis présentés (PERL, DEKRA, SOCOTEC) il est retenu le moins disant soit PERL pour un montant de 2984€ HT

Approbation (18 voix)

Le conseil municipal autorise M.le maire a faire une demande de subvention sur ce point. (18 voix)

Dossier gendarmerie : point d'étape (finances et construction)

Le chantier avance selon les prévisions et un devis est présenté pour les raccordements électriques et téléphone. Un renforcement du réseau sera nécessaire via le transformateur du secteur de la Muyre. Rien à signaler de plus qu'au dernier conseil sur le plan du financement

Questions diverses

Des demandes de subvention DETR sont à préparer pour le 30/11/2021 sur les projets suivants : maison Royet, Citystade, Aire de jeux, maison Syamour, sécurisation accès au skate park.

D'autres projets sont à réfléchir et mettre en œuvre selon les lignes budgétaires : aménagement cours de récréation, lavoir devant le château, réfection du deuxième logement de l'école, aménagement de l'intérieur de l'arrêt de bus (moyens communaux et jeunes), suivi des préconisations du village du futur.

Parallèlement, la commune pourrait se positionner dans une opération centre bourg.

Informations sur :

- La réunion tourisme de la CCBHS (trois tables de pique-nique sont prévues pour Domblans), révision du carto guide comcom sur lequel la commune nouvelle de Domblans apparaît sans que soient indiqués les points caractéristiques tels que châteaux, croix, lavoirs...
- La journée du commerce et de l'artisanat samedi 9 octobre avec la pose de parapluies,
- La rencontre avec la commune de Voiteur, concernant les inondations de juillet 2021
- Une marche le 16 octobre 2021 sur le secteur de Bréry avec les comités consultatifs,
- Les travaux sur le village du futur avec prévision d'une tombola et réflexion avec les habitants sur l'évolution de la place Sailland,
- Le groupe de travail sur les seniors et réalisation d'une enquête avec les étudiants du CFPPA du Lycée Agricole,
- Les réalisations en cours sur le réseau d'eau, d'assainissement, le dépôt de l'étude Verdi concernant le réseau hydrologique nord de Bréry,
- L'équipe des employés communaux.

Aucune question orale n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait à DOMBLANS, le 13 octobre 2021

Le secrétaire de séance R.BALLET



Le maire, J.TOURNIER

